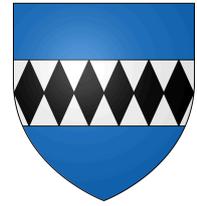




CENTRE DE LOISIRS
SALLES D'AUDE



Projet Pédagogique Séjour au ski 2025



Llívia (Espagne)

Du Lundi 17 au vendredi 21 Février 2025



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Département de l'Aude - Arrondissement de Narbonne
Hôtel de Ville de Salles d'Aude
CP : 11110 - Tel 04 68 33 61 73



4. Conditions d'admission :

Ce séjour est ouvert prioritairement aux enfants sallois âgés de 8 à 17 ans inclus. Les enfants non sallois seront inscrits sur liste d'attente.

Le séjour est limité à 34 enfants (modifications possibles suivant les demandes et la disponibilité au niveau du centre d'hébergement).

Nous partons pour 5 jours complets du 17 au 21 février 2025. (Voir horaires dans « déroulement du séjour »). Ce sera donc déclaré en séjour de vacances auprès de la DDCSPP de l'Aude.

5. Tarifs :

- Le tarif est de **460 €** (à régler en une seule fois)

Ce tarif comprend :

- Le transport
- La location des skis et du matériel : casques et bâtons.
- Les forfaits de remontées mécaniques avec assurances incluses.
- L'hébergement.
- La pension complète sauf le repas du 17 février à midi (pique nique à fournir par les parents).
- L'encadrement de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h par l'école de ski de Livia. (Vendredi de 10h à 13h).

➤ Objectifs généraux :

- Amener le public vers la découverte d'un sport de glisse.

Nous allons permettre à des enfants qui n'ont jamais, voire très peu pratiqué de sport de glisse, de découvrir cette activité et d'en profiter pleinement. Ce séjour va permettre de passer du temps ensemble dans une atmosphère de plaisir et d'épanouissement.

- Apprendre à vivre ensemble.

Les séjours de vacances permettent aux enfants de se découvrir les uns les autres. Les enfants devront se débrouiller hors du milieu familial, vivre en collectivité et se situer dans le groupe, partager avec des adultes et des enfants, développer leur curiosité et prendre des responsabilités. Ils vont devoir participer à la vie collective, aider au rangement, faire les lits etc...

- Encourager et ou renforcer son autonomie.

Nous essayerons au maximum de responsabiliser les enfants, que ce soit eux qui gèrent le réveil, qu'ils prennent soin de leurs affaires, qu'ils prennent des initiatives. Nous voulons qu'ils soient acteurs de leurs vacances tout simplement.

- Eveiller la citoyenneté.

Respecter les autres , respecter les horaires (heures de coucher, heures de lever, heures de repas, temps d'hygiène). Respecter aussi le matériel, le ranger sans l'abimer. Être discipliné durant le trajet, les repas, être poli avec les autres enfants et le personnel du centre d'hébergement. Savoir partager avec les autres enfants lors notamment des veillées proposées.

- Eveiller l'esprit de solidarité.

Nous demanderons aux plus grands d'aider les plus petits lorsqu'ils en auront besoin. Par exemple pour mettre ou enlever leurs chaussures de ski, ranger le matériel, les aider à se relever sur les pistes, les intégrer pendant les veillées etc...

- Apprendre à respecter les règles de sécurité.

Le ski alpin se pratique dans un milieu varié et variable, c'est pour cette raison qu'il est indispensable de connaître et savoir reconnaître :

- la couleur des pistes (niveau de difficulté).
- les panneaux de croisement et de ralentissement.
- la conduite à tenir en cas d'accident.

- Amener les enfants à se surpasser.

Lors d'un séjour de vacances, les journées sont longues, la fatigue est présente, c'est parfois compliqué pour certains enfants qui n'ont jamais fait de ski où qui se retrouvent loin de leur famille pour la première fois. Nous les poussons à persévérer, à se surpasser, et lorsque que l'enfant réussit ce qu'il a entrepris, il est content de lui et ressent de la fierté. L'enfant comprend alors qu'en faisant des efforts, en persévérant, on peut relever des défis et atteindre des objectifs, qui au début semblent impossibles.



➤ La préparation du séjour :

- Réunions :
 - Avec « l'action jeunesse » : Lors de cette réunion, nous avons choisi le lieu du séjour et le centre d'hébergement, la durée, le nombre d'enfants qui participeront au séjour, la composition de l'équipe d'encadrement, la compagnie de transport et le tarif.
 - Avec l'équipe d'encadrants : Durant ces réunions, le projet pédagogique a été présenté et affiné avec les adultes. De plus, nous avons organisé le déroulement du séjour, des veillées et des temps calmes.
 - Avec les parents : Une réunion d'information aura lieu 3 semaines (environ) avant le début du séjour où le déroulement sera présenté, ainsi que le présent projet, le règlement intérieur et l'équipe d'adultes. Nous serons disponibles pour répondre à d'éventuelles questions.

➤ Vie quotidienne :

1. Déroulement du séjour:

17 février 2024 :

- Rendez-vous à 8h00 au Centre de Loisirs (derrière le stade).
- Départ du bus à 8h30.
- Durée du trajet environ 3h00.
- Dès notre arrivée, nous déjeunerons sur place (repas de midi fourni par les parents dans le sac à dos, de préférence isotherme, avec un goûter). Puis nous serons pris en charge par le responsable de la structure.
- Nous ne skierons pas l'après midi, nous en profiterons pour récupérer le matériel, faire un briefing sur le séjour et nous installer dans les chambres. Nous ferons aussi des petits jeux dans la neige si nous en avons le temps.
- Temps d'hygiène avant le repas et activités libres (Balade, jeux de sociétés...).
- Dîner (Heure à définir).
- Veillées (les enfants respecteront l'heure du coucher et celle du lever afin de bénéficier d'un temps de sommeil suffisant).

18, 19, 20 février 2024 :

- Heure de lever à définir avec les enfants, toilette.
- Petit-déjeuner (7h45-8h15).
- Nous skierons toute la journée de 10h à 16h environ (voire plus suivant l'état de fatigue des enfants).
- Déjeuner au pied des pistes (repas chaud) (12h30-13h30).
- Fin de journée de ski, retour à l'hôtel, goûter, temps d'hygiène avant le repas (prévoir un change complet).
- Nous préparerons nos valises pour le départ du lendemain (20 février).
- Dîner (20h-20h30).
- Veillées: activités adaptées suivant les âges (un temps de sommeil suffisant est toujours nécessaire).
- Coucher entre 22 et 23h selon les âges.

21 février 2024 :

- Heure du levé à définir, toilette.
- Petit-déjeuner à (7h45h-8h15)
- Ski avec les moniteurs (10h-13h)
- Déjeuner au pied des pistes (13h- 14h)
- Retour du matériel sportif après le repas.
- Heure de départ de Llivia à déterminer et retour sur Salles d'Aude.
- Retour sur Salles d'Aude (heure à déterminer).
- Si les horaires de départ et d'arrivée sont modifiés, vous en serez informés.

2. Restauration:

Il y a un self au sein de l'hôtel, nous ferons attention à ce que ce soit varié et équilibré. Nous mangerons dans un restaurant au pied des pistes.

3. Règlement intérieur

- Les chambres ne seront pas mixtes.
- L'alcool et les cigarettes sont interdits. Si un enfant est trouvé en possession d'un de ces derniers, les parents seront prévenus et viendront chercher leur(s) enfant(s).
- Il est conseillé aux enfants de ne pas prendre d'objet de valeur durant le séjour. L'équipe d'encadrement ne sera pas responsable en cas de problèmes.
- Tout jeu électronique ne sera pas accepté durant le séjour. Si un animateur prend un enfant avec un jeu électronique, il lui confisquera et le lui rendra à la fin du séjour. (Le but est de passer du temps ensemble, d'échanger avec les autres etc...)
- Le téléphone portable sera autorisé seulement le soir dans les chambres après le repas. Il ne devra pas être pris sur les pistes de ski.
- L'enfant ne sera pas autorisé à participer à l'activité si sa tenue n'est pas complète et adéquate (voir trousseau).
- En cas d'accident ou de maladie, le directeur se réserve le droit de demander aux parents de venir chercher leur(s) enfant(s).
- Les enfants ont droit à 20 euros d'argent de poche. Ils seront confiés au directeur du séjour, dans une enveloppe au nom de l'enfant.

4. Sécurité

- Tous les animateurs auront un téléphone portable avec eux pour pouvoir joindre n'importe qui à tout moment. Nous aurons également des talkie-walkies à disposition comme l'année dernière.
- Les enfants porteront un casque.
- Les enfants porteront un badge avec leur nom, le lieu du séjour et le numéro de chaque animateur.
- Les enfants skieront seulement en présence de l'animateur responsable du groupe et sur des pistes balisées.
- Le directeur préviendra le centre d'hébergement du programme de la journée et de l'heure approximative du retour. Il laissera aussi la liste des participants à l'activité ainsi que les coordonnées des encadrants.
- En cas d'accident, l'adulte concerné devra adapter son comportement pour protéger, alerter et secourir.

Sur les pistes balisées, chaque groupe d'enfants devra :

- Ecouter les consignes de l'animateur qui donnera le signal de départ, skier les uns derrière les autres en file indienne, suivre le groupe, s'arrêter au signal de l'animateur, rester en groupe et respecter les règles élémentaires de bonne conduite :
 1. Respect d'autrui: Ne jamais mettre un usager en danger par son comportement ou par son matériel.
 2. Maîtrise de la vitesse et du comportement : Adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité du trafic.
 3. Choix de la direction par celui qui est en amont : Celui qui est en amont a une position qui lui permet de choisir une trajectoire ; il doit donc faire ce choix en préservant la sécurité de toute personne qui est en aval.
 4. Dépassement : il peut s'effectuer par l'amont ou par l'aval, par la droite ou par la gauche ; il doit se faire de manière assez large pour prévenir les évolutions de celui qu'on dépasse.
 5. Au croisement des pistes ou lors d'un départ : Après un arrêt ou à un croisement de pistes, tout usager doit, par examen de l'amont et de l'aval, s'assurer qu'il peut s'engager sans danger.
 6. Stationnement : Eviter de stationner dans les passages étroits ou sans visibilité ; en cas de chute, libérer le passage le plus tôt possible.
 7. Montée et descente à pied : Pour remonter et descendre une piste à pied, utiliser le bord de la piste de sorte que ni soi-même, ni son matériel ne soit un danger pour autrui.
 8. Respect de l'information, du balisage et de la signalisation : Tenir compte des informations sur les conditions météorologiques, sur l'état des pistes et de la neige. Respecter le balisage et la signalisation.
 9. Assistance : En cas d'accident, donner l'alerte (protégez et couvrez la victime, tél au 112, levez les bras en V au-dessus de la tête pour alerter les autres usagers de la piste) sans oublier de sécuriser d'abord notre groupe d'enfants visible qui doit attendre avec un encadrant sur un bord.
 10. Identification : port du forfait obligatoire et visible par les perchistes.

Durant le séjour, nous demanderons aux enfants de:

- Respecter les consignes de sécurité et les encadrants.
- Respecter les horaires de coucher et de lever, les horaires de repas, les temps d'hygiène et les temps calmes.
- Participer au rangement des tables après les repas.
- Respecter le matériel mis à leur disposition, le bus, les chambres.
- Faire leur lit tous les matins et de garder leurs chambres bien rangées.



5. Encadrement :

Pour profiter au mieux des vacances et créer une ambiance conviviale, nous prévoyons 1 encadrant pour 4 enfants (en dehors des cours de ski), ce qui permet de faire des groupes de niveau et de s'amuser sur les pistes tout en gardant un niveau de sécurité maximal. Pour les enfants qui ont un « très bon niveau », nous discuterons avec l'enfant et les parents pour savoir si on peut le dispenser des cours (pour qu'il profite un maximum de ses vacances).

6. Cours de ski:

Des cours avec l'école de ski de Livia seront mis en place tous les jours pendant 4h (matin et après midi). Le vendredi, les enfants bénéficieront des cours de ski de 10h à 13h.

7. Trousseau:

Chaque participant au séjour de neige devra emporter :

- Un change par jour pour les chaussettes, les sous-vêtements et les sous-pulls.
- Un anorak chaud et imperméable.
- Un pantalon de ski voire deux (ou combinaisons) imperméable(s).
- Des chaussettes de ski chaudes
- **Des après-skis**
- Deux paires de gants de ski (pas de gants en laine pour extérieur)
- Des pulls chauds (2-3)
- Un masque de ski de bonne qualité : en prévention de lésions aux yeux
- De la crème solaire écran total : en prévention des coups de soleil
- Baume pour les lèvres : prévention des gerçures
- Un bonnet qui couvre bien les oreilles
- Affaires personnelles
- Du shampoing, du gel douche, brosse à dent, dentifrice.
- Chaque élément du trousseau est marqué au nom de l'enfant.
- Prévoir un sac plastique pour le linge sale tout au long du séjour.

8. Evaluation journalière:

Tous les soirs après le repas, des petits jeux seront mis en place par les animateurs qui auront pour but d'obtenir le ressenti de la journée des enfants. Par exemple le jeu du soleil, la pluie et le vent. L'animateur prend un petit groupe d'enfant de 4 ou 5, les fait asseoir en rond et leur pose une question. Si l'enfant ouvre la main c'est le soleil donc c'est qu'il a aimé la journée, s'il ouvre la main en l'agitant c'est le vent donc son ressenti est partagé et s'il a la main tournée vers le bas c'est la pluie donc il n'a pas apprécié la journée. Ensuite l'animateur leur demande à tour de rôle sur plusieurs questions de justifier leurs choix. Cette méthode permet aux enfants de pouvoir s'exprimer, dire ce qu'il pense de manière ludique. D'un autre côté, cela permet à l'équipe d'adulte d'avoir des retours constructifs de la part des enfants et de pouvoir adapter le séjour en fonction de ces retours.

9. La prise de médicaments

Les enfants qui sont sous traitement médical devront fournir une ordonnance médicale avec les médicaments dans leurs boîtes d'origines.

De plus, les parents devront fournir une attestation comme quoi ils autorisent l'Assistant Sanitaire à administrer les médicaments à l'enfant.

Sans ceci, l'Assistant Sanitaire ne pourra pas donner de médicament à l'enfant.

Les parents fourniront la photocopie de l'attestation de la sécurité sociale et de mutuelle. Si un enfant se blesse ou tombe malade, la famille sera systématiquement tenue au courant, le directeur avancera l'argent si nécessaire et la famille le remboursera au retour du séjour.

10. Organisation des chambres:

Les filles et les garçons seront séparés. Les enfants auront le choix de se mettre par affinité. Pour plus de sécurité, les chambres seront côte à côte et sur un même étage.

1 animateur sera responsable par chambre, il veillera à ce que les enfants, s'habillent bien le matin, se brossent les dents, prennent leur douche, se couchent à l'heure voulue, préparent leurs affaires pour le lendemain, ne dégradent pas la chambre et qu'elle soit bien rangée.

➤ L'équipe d'adulte

- Composition de l'équipe

Equipe d'encadrants

- Acacio Steve directeur Bp jeps Loisirs Tout Public.
- Marty Nicolas directeur adjoint Bp jeps APT + UC direction.
- Jones Stephen, ancien moniteur de ski, BP jeps
- Saly Marion, Animatrice.
- Céline Jordana, Animatrice BAFA
- Barriac Laëtitia, Animatrice Cap petite enfance.

- Un directeur BP Jeps LTP et un adjoint BP Jeps APT ont pour fonctions :

- De coordonner l'équipe d'adultes, (plannings, qui fait quoi, qui s'occupe de qui, quel animateur avec quel groupe d'enfants).
- D'encadrer les enfants, les jeunes sur les pistes de ski.
- D'assurer la gestion financière, matérielle et administrative du séjour.
- De coordonner les relations avec les familles, la mairie
- D'assurer la formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- D'être garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- D'associer les enfants à l'organisation de la vie collective et à l'animation de la vie quotidienne.
- D'être garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et rendre compte de son travail à la commission action jeunesse de la mairie de Salles d'Aude.
- De garantir l'évaluation du projet et sa régulation.
- D'assurer le suivi sanitaire des enfants

- Les animateurs et animatrices diplômés, et non diplômés, bénévoles ou non, ont pour fonctions:

- D'animer les différents moments de la journée.
- D'encadrer les enfants, les jeunes sur les pistes de ski.
- De surveiller les enfants dans les chambres, veiller à ce qu'ils prennent bien leur douche, qu'ils se lavent les dents, etc.
- D'assurer un rôle de référent adulte auprès de l'enfant, du jeune.
- De préparer les activités, leur mise en place, le rangement.
- D'associer les enfants à l'organisation de la vie collective et à l'animation de la vie quotidienne.
- Etre garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie
- Susciter et faire vivre des activités de différentes natures en tenant compte des intérêts, des besoins, des capacités et des rythmes des enfants et des jeunes.
- S'engager à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe
- Participer aux réunions de préparation, d'évaluation, et de bilan.

- Réunion

Une réunion sera mise en place tous les soirs durant le séjour après le coucher des enfants. L'équipe d'adultes se réunira pour parler du déroulement de la journée, des problèmes rencontrés, des points à améliorer et pour prévoir le déroulement de la journée du lendemain.

➤ **Evaluation :**

L'évaluation s'effectue de façon continue au cours du séjour sur différents items:

La vie quotidienne :

- Les enfants participent volontairement à la vie du séjour.
- Les lieux sont propres, rangés.
- Les enfants parlent de la journée qui vient de se dérouler.
- Le respect des règles de vie.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.
- la qualité des échanges (enfants, adultes).
- Les enfants apprécient le séjour.

Réunion :

- Réunion avec l'équipe d'animation
- Réunion avec la commission action jeunesse.

A la fin du séjour :

- Le directeur proposera un questionnaire de satisfaction à remplir où les familles pourront s'exprimer librement (ainsi que les enfants).

➤ Conclusion :

Ce projet est un outil de travail pour l'équipe d'animation du centre de loisirs de Salles d'Aude. Il est validé par l'action jeunesse et donné aux familles en même temps que le retrait des fiches d'inscription pour le séjour. Ce projet sera notre document de référence pour le séjour au ski du 17 au 21 février 2025 à Llivia. Nous nous efforcerons de mener à bien nos objectifs pour que les enfants et les jeunes passent un séjour agréable.